

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE CASTELLET LES SAUSSES

- Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Castellet les Sausses.**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
« Fondation du Patrimoine – Église Castellet les Sausses »**

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de la commune pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2012.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

De l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE

TEL :.....E-MAIL :.....

✂ -----

Coupon-réponse à renvoyer à :

**FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Alpes-de-Haute-Provence
Mme Marie-Françoise BRUNEL
CCI de Digne
60, boulevard Gassendi
04 000 DIGNE-LES-BAINS**

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.**

- **OU** de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.000€) **Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. **Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons .

FONDATION



DU PATRIMOINE



Souscription pour la restauration de l'église Saint Pierre Saint Paul



**Castellet les Sausses
Alpes de Haute Provence**



L'église Saint Pierre et Saint Paul

Note historique :

L'église romane Saint Pierre et Saint Paul qui daterait du XIII^{ème} siècle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques dans sa totalité. Elle domine la vallée du Var, et se signale surtout par sa position au sommet de la montagne rocheuse qui porte le village, roc qu'elle semble prolonger. Historiquement, elle dépendait de l'abbaye Saint Dalmas de Pédona (Piémont).

Les trois travées coupées par des arcs doubleaux aboutissent au chœur, moins élevé, et son abside. Elle est ornée de peintures intérieures dont les motifs sont peints dans des quadrilobes. L'édifice est en pierres de taille, le toit en tuiles et le clocher en bardeaux de mélèze. Deux cloches ornent ce dernier. La sacristie et le cimetière communal sont attenants à l'édifice.

Le projet de restauration

Les infiltrations d'eau ont particulièrement dégradé l'intérieur. Des fragments d'enduits se sont arrachés. Les travaux de restauration sont donc nécessaires rapidement, l'état des voûtes étant compromis.

En participant à cette souscription vous nous aiderez à préserver l'église de Castellet les Sausses.

C'est par la présente souscription que nous vous demandons de nous aider dans ce projet afin de préserver le patrimoine de notre région.



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

Moyens d'action :

La Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif supplémentaire.